Mot du Bourgmestre

Mesdames,

Messieurs,

Chers Citoyens,

J'ai le plaisir de m'adresser à vous à l'occasion de la sortie de cette nouvelle édition de notre bulletin communal.

Dans cette édition vous pourrez découvrir un dossier spécial concernant la gestion des déchets. Il s'agit là d'une problématique importante que nous avons abordée avec sérieux depuis plusieurs années. Les mesures mises en place, il y a un peu plus de deux ans, ont permis de diminuer les quantités récoltées en porte à porte. La lecture attentive de ce dossier vous permettra d'augmenter encore la partie recyclée de vos déchets et ainsi d'amoindrir les quantités déposées à rue en sac plus sac.

Afin de permettre aux citoyens du centre-ville ne disposant pas d'un véhicule pour se rendre au parc à conteneurs, un nouveau service de récolte des PMC (bouteilles en plastique, métaux et cartons à boisson, type tétra pack) est maintenant accessible, un vendredi sur deux, dans l'espace situé à l'arrière de la Maison du Tourisme. (Accès par la Place Saint Géréon)

Dans cette édition de notre « Vivre à Malmedy », je vous invite à parcourir le dossier relatif à notre « charte urbanistique ». Dans le cadre des nombreuses demandes de permis de bâtir déposées dans notre commune, le Collège a souhaité mettre en place ce nouvel outil qui permettra de prendre des décisions sur base d'une charte préétablie en fonction des diverses zones urbanisables de notre commune. Nous pourrons ainsi gérer l'évolution de l'habitat de manière globale et durable pour les années futures sur l'ensemble du territoire communal.

Je vous invite à découvrir notre nouvelle charte urbanistique lors d'une exposition qui lui est consacrée, du 13 au 21 avril, dans les locaux de la bibliothèque, Place du Châtelet.

Enfin, n'hésitez pas à vous déplacer lors du week-end porte-ouverte consacré à l'inauguration de notre nouveau centre sportif, les 28 et 29 avril prochains et à venir découvrir le nouvel Hôtel de Police de la « Zone Stavelot-Malmedy », rue Frédéric Lang, à proximité de « Malmedy-Expo », les 9 et 10 juin prochains.

Je vous souhaite une bonne lecture.

André Denis

Sommaire

Charte urbanistique
p. 3, 4, 5, 7

Inauguration du nouveau hall des sports : 28 et 29 avril 2012
p. 8

Dossier spécial : La gestion des déchets
p. 9-10-11-12-13-14

Le nouveau permis de conduire européen à Malmedy
p. 15

Mourir dignement, un sujet qui nous concerne tous
p. 16

Nouvelles de nos écoles
p.17

Consommaverti
p. 18

L'Auberge de Jeunesse de Malmedy
p. 19

Tourisme
p. 20-21

La croisée
p. 22

Les séniors
p.23

Adresse Utiles
p. 24

Bulletin Communal N° 17
Editeur responsable : André BLAISE
Graphisme : Philippe GIELSON
Impression : Imarco - Les Ateliers du Relais asbl

A collaboré à ce numéro :R.JACOB.
Crédits photos : Jean Maus - Georges Kornwolf

Ce bulletin d'informations paraît 4 fois par an et est envoyé en toutes boîtes sur la commune de Malmedy (6450 ex.)
Il est également consultable sur le site de la commune : www.malmedy.be

Vous souhaitez y voir traiter une information Relative à un sujet précis, contactez l'échevinat de l'information au 080/799.669 – 799.666
Gerda JOUSTEN

«Construire, c'est collaborer avec la terre: c'est mettre une marque humaine sur un paysage qui en sera modifié à jamais.» (Marguerite YOURCENAR)

Dans le cadre des diverses demandes de bâtir introduites chaque année dans notre commune, le Collège communal a souhaité mener une réflexion urbanistique visant à l'intégration spatiale des différents projets proposés mais aussi à leur intégration sociale et paysagère, à leur compatibilité au point de vue de la mobilité, à leur cohérence dans le cadre d'un développement durable ...

«Concevez toujours une chose en la considérant dans un contexte plus large –une chaise dans une pièce, une pièce dans une maison, une maison dans un quartier, un quartier dans une ville.» (Eliel SAARINEN)

Si chacun rêve de construire **SA** maison, selon ses désirs, ses aspirations personnelles, sa propre vision esthétique, ses moyens financiers, ... le rôle des autorités communales, appuyées par les services de l'Urbanisme (tant communal que régional) est de veiller à la sensibilisation de chacun quant à sa nécessaire implication dans le maintien ou l'amélioration du cadre de vie de tous...

L'article 1er du CWATUPe (**C**ode **W**allon d'**A**ménagement du **T**erritoire, d'**U**rbanisme, du **P**atrimoine et de l'**e**nergie) fixe les bases de l'aménagement du territoire en Région wallonne :
«Le territoire de la Région wallonne est un patrimoine commun de ses habitants. La Région et les autres autorités publiques, chacune dans le cadre de ses compétences et en coordination avec la Région, sont gestionnaires et garants de l'aménagement du territoire. Elles rencontrent de manière durable les besoins sociaux, économiques, énergétiques, de mobilité, patrimoniaux et environnementaux de la collectivité par la gestion qualitative du cadre de vie, par l'utilisation parcimonieuse du sol et de ses ressources, par la performance énergétique de l'urbanisation et des bâtiments et par la conservation et le développement du patrimoine culturel, naturel et paysager.»

« Nous construisons aujourd'hui les paysages urbanisés de demain, nous sommes responsables du patrimoine des générations futures. » (M. Foret, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 2004).

L'objectif de la charte est d'être un instrument d'aide à la conception mais aussi un outil d'accompagnement à la prise de décision. Elle vise à encadrer et à stimuler la recherche et la création architecturale dans une vision globale d'un urbanisme géré sur l'ensemble de la commune.

La charte est fortement inspirée du « Guide d'Urbanisme pour la Wallonie » (Ministère de la Région wallonne-Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine) et s'inscrit dans la continuité des règlementations en vigueur.

Les points de vue exploités sont ceux que l'on peut mettre en corrélation avec **les « défis du 21° siècle ».**
« L'urbanisation s'est fortement étalée sur le territoire depuis un demi-siècle (...). Nombreux sont ceux dont le modèle idéal de l'habitat reste la villa à la campagne. Mais satisfaire ce rêve est coûteux. Il y a des conséquences écologiques, économiques et sociales. (...) Il convient de promouvoir une politique des « courts chemins », c'est-à-dire où il est possible de développer des déplacements rapides (15 minutes maximum) à pied, à vélo, ou en transports en commun entre le domicile, le travail et les services (écoles, administrations, commerces, loisirs,...). Ces territoires dont le potentiel de développement (durable) est désormais reconnu de tous, ne correspondent pas seulement aux espaces urbains. (...) On en trouve aussi en milieu rural ou dans les espaces périurbains. (...) Urbaniser plus intensément les espaces les mieux situés exige d'être plus économe dans la gestion du territoire, de manière à ce qu'il profite au plus grand nombre. Il faut donc les densifier davantage. Il faut aussi y assurer une plus grande mixité fonctionnelle. (...) Parallèlement au développement des territoires les plus centraux, il faut aussi construire de nouveaux projets pour les parties de territoire qui ne bénéficient pas des mêmes atouts : périphérie urbaine et espaces ruraux. L'urbanisation doit y être encadrée, notamment en en limitant l'étalement, en sauvegardant les paysages, en maintenant l'identité et le caractère des villages, en complémentarité plutôt qu'en concurrence avec les villes. » (M. Henry, ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité, 2010)

Pour la mise en pratique de ces objectifs, le Collège communal se dote aujourd'hui d'un nouvel «outil » d'aménagement du territoire : **une Charte d'Urbanisme.**

Qu'est ce qu'une charte urbanistique?

« A la fois globale et souple, la charte est un moyen par lequel une commune peut s'engager et définir clairement quelle est sa vision pour des projets d'aménagements durables. Elle indique les grandes lignes directrices par lesquelles la commune assure une cohérence dans la gestion des permis.

La charte est un outil de travail flexible et évolutif mais également attrayant aussi bien pour les auteurs de projets, le politique et les citoyens. D'une charte émane généralement un esprit avec une connotation plus attractive et constructive comparativement à l'aspect restrictif des règlements. (...) » (Extrait de L'Almanach 2012 de l'Urbanisme – Maison de l'Urbanisme Province de Liège).
La charte a été mise en place et sera actualisée en concertation avec tous les acteurs concernés par une «culture urbanistique» intégrée et à long terme...

La charte complète les codes, lois, plans et règlements en vigueur qui restent évidemment d'application, notamment :

- **Le CODE CIVIL**, compilation de lois et règles régissant les matières du Droit civil (notamment Droit des Biens);
- **Le CODE RURAL;**
- **Le PLAN DE SECTEUR;**
- **Le CWATUPe** (Code Wallon d'Aménagement du Territoire, d'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie);
- **Le RGB-ZPU ou « Centre ancien protégé »** (Règlement général sur les Bâtisses applicable aux Zones protégées;
- de certaines communes en matière d'urbanisme - art. 392 à 405 du CWATUPe) et son périmètre défini par Arrêté du 30/08/2006;
- **Les PCA (Plans Communaux d'Aménagement) :** on peut notamment citer, dans notre commune :
  -PCAdérogatoire PONT A WARCHE ;
  (Zone d'Activité Economique Industrielle et Mixte)
  -PCA de la Caserne;
  -PCA révision partielle «Centre-de la Warchenne» ;
  approuvée par l'AM du 14/01/1983;
  -PCA du Domaine de Chôdes, ...
- Les différentes **PRESCRIPTIONS URBANISTIQUES** des lotissements;
- **Le PCM** (Plan de Mobilité Communal) approuvé par le Conseil communal en date du 28/10/2010;
- Le Règlement communal sur **la conservation de la nature / abattage et protection des arbres et des haies;** (approuvé par le Conseil communal en séance du 30.09.2004)
- Le Règlement communal concernant **les panneaux d'affichage, les enseignes et autres modes de publicité** (approuvé par le Conseil communal en séance le 09 mai 1985);
- ...

Elle peut proposer des infrastructures envisagées (réservation d'une zone pour un éventuel contournement de la ville) à long terme et qui seront intégrées dans les aménagements futurs sans compromettre la destination des zones urbanisables... Dans l'optique d'une vision globale de l'Aménagement du Territoire et dans un souci d'équité envers TOUS les citoyens, dans TOUTES les zones de la Commune : la Ville et les différents Villages, la Charte urbanistique gère l'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL.

Quels buts pour la charte ?

-Intégration du bâti et maintien des qualités paysagères de notre commune;
-Respect des qualités des lieux de vie, vision de l'évolution de l'urbanisme sur le territoire communal;
-Respect de la hiérarchie des densités d'habitat : de moins en moins denses en s'éloignant des centres ... ;
-Recherche d'harmonie, pas de mimétisme ni de pastiche;
-Volonté de conserver pour tous un cadre de vie agréable mais aussi compatible avec les exigences (et les coûts) de la vie qui évoluent !

Quelle «valeur» pour la charte ?

La charte exprime une ligne de conduite, une vision à long terme de l'urbanisme (durable) voulu sur l'ensemble du territoire communal ...

Ce document non règlementaire et non exhaustif sera un document de référence pour tous les ACTEURS de l'AMENAGEMENT du TERRITOIRE : les candidats bâtisseurs, les auteurs de projets, les services et autorités communales chargées de la délivrance des permis.

La charte servira de base aux décisions dans le cadre de permis d'urbanisme, d'urbanisation (ancien permis de lotir), d'abattage d'arbres,....

En cas de non respect de celle-ci, un avis pourra être demandé à la CCATM.

La charte étant évolutive, elle pourra être adaptée régulièrement.

Comment la charte est-elle structurée ?

Le territoire communal a été divisé en 8 cartes :

A. MALMEDY-CHODES
B. G'DOUMONT-BOUSSIRE-ARIMONT-GEROMONT
C. BURNENVILLE-BERNISTER
D. BEVERCE-MONT
E. XHOFFRAIX-LONGFAYE
F. HEDOMONT BAUGNEZ-LAMONRIVILLE
G. FALIZE-CLIGNEVAL BELLEVAUX
H. LIGNEUVILLE-PONT

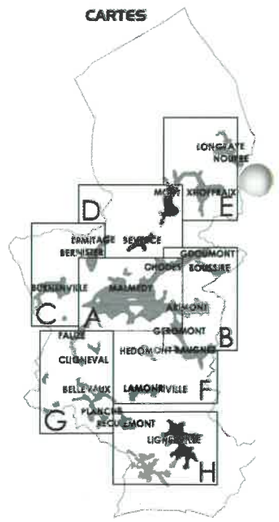

Chaque territoire se découpe en **aires différenciées** pour lesquelles sont définis différents concepts : des caractéristiques, des enjeux, des options, ... qui s'inspirent largement du « Guide d'Urbanisme pour la Wallonie » (Ministère de la Région wallonne - Direction générale de l'aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine).

Ces aires prennent en compte et précisent uniquement **les zones URBANISABLES du Plan de Secteur :** Zone d'habitat, zone d'habitat à caractère rural, zone d'aménagement communal concerté (ZACC), zone d'activité économique, zone d'équipements communautaires et zone de loisirs.

Dans ces 8 cartes, 12 aires ont été définies :

1. aire du centre-ville en bâti continu, très forte densité
2. aire proche du centre-ville, bâticontinu/semi-continu, densité forte
3. aire des premières extensions de la ville en bâti semi-continu, densité moyenne
4. aire des dernières extensions de la ville en bâti discontinu, densité faible
5. aire résidentielle en bâti discontinu, très faible densité
6. aire commerciale à l'entrée dans la ville
7. aire des villages (centre du village), bâti serré
8. aire proche du centre du village, bâti discontinu, moins serré, densité moyenne
9. aire d'habitat rural périphérique, discontinu
10. aire d'activité économique/économique mixte
11. aire d'équipements communautaires
12. aire de loisirs

Les aires et leurs caractéristiques...

Les 12 aires sont définies par différentes caractéristiques qui devront être respectées de façon à maintenir ou rétablir des ensembles urbanistiques de qualité, intégrés dans les paysages typiques de notre commune...

Les aires sont définies, notamment en fonction de leur proximité avec les «centres», les noyaux d'habitat, qu'ils soient urbains ou ruraux... Pour chaque aire, une fiche reprend et précise les éléments ci-dessous...

Caractéristiques
Il s'agit des éléments forts de la zone en question, de ses qualités, ses défauts, ses potentialités.
Comment sont implantés les bâtiments ? Quels types d'espaces publics sont définis ?
A quel mode d'urbanisation est confronté le projet ?
Quel est le cadre de vie proposé dans cette aire ?

Enjeux
Que veut proposer la charte urbanistique pour l'avenir de cette aire ? Il s'agit d'une vision à long terme : suggérer une évolution pour permettre à tous d'anticiper ...
Quelle intégration proposer par rapport à l'environnement bâti et non bâti, par rapport au paysage à une échelle proche et plus lointaine ?
Faut-il maintenir les caractéristiques de la zone ? Les renforcer ou les modifier ? ...

Options urbanistiques
Pour chaque aire, les options sont définies en fonction de l'environnement existant mais aussi en fonction de la volonté d'évolution tant environnementale que sociale, technique ou budgétaire.
Les options ne limitent pas la création architecturale ni l'innovation. Au contraire, certaines contraintes stimulent la recherche de solutions adéquates et intégrées.

Constructions	**Implantation :** comment se structure le bâti autour du domaine public, comment s'organisent les différentes constructions entre elles et avec les éléments de l'environnement ? **Densité :** le bâti est-il serré, dense, lâche, groupé ou éparpillé ? La densité sera toujours calculée sur les parcelles BATIES, dans un rayon de 50m des limites du terrain objet de la demande. **Gabarits/volumétrie :** ici sont déterminés les gabarits, les hauteurs, les profondeurs des bâtiments, ... Les volumétries des bâtiments principaux mais aussi des volumes secondaires et autres annexes sont précisées. Le nombre de niveaux sous corniche est indiqué en fonction de l'environnement, des voisins, du bâti «traditionnel», ... Sont définis le rapport façade/pignon, le traitement des baies, les formes de toiture, ... **Matériaux/coloris :** Pour une intégration du bâti dans son environnement tant naturel que construit, les tonalités des différents matériaux sont précisées. En effet, ce sont les tonalités, plus que les matériaux eux-mêmes qui participent à la vision proche ou lointaine du bâti dans le paysage...
Zones de recul	Les zones de recul du bâti par rapport à l'espace public induisent des espaces communs de qualité, permettent une hiérarchie des espaces extérieurs, la création d'espaces de convivialité et la transition entre espaces public/semi-privé/privé.
Zones de cours et de jardins	Ces zones structurent les intérieurs d'îlot, déterminent l'ambiance des quartiers, ... Elles permettent un accompagnement végétal du bâti créant un environnement de qualité pour tous.
Parcellaire	Le parcellaire traditionnel donne un rythme au paysage bâti
Mobilité	Dans les projets d'une certaine ampleur, la mobilité doit être prise en compte, notamment la mobilité douce qui permet de créer des quartiers conviviaux et des relations inter-quartiers de qualité.
Stationnement	Le nombre croissant de véhicules impose de prévoir un stationnement suffisant pour chaque projet. Le stationnement des véhicules ne doit pas anéantir les espaces libres autour du bâti...
Grands bâtiments	Certaines fonctions particulière (commerces, services, dépôt, artisanat, ...) nécessitent une surface au sol importante. Ces bâtiments, par leur « étalement » au sol, diffèrent de la majorité des constructions aux alentours. Leur volumétrie doit être gérée dans un esprit d'ensemble.

CHARTE URBANISTIQUE

CHARTE URBANISTIQUE

Exemple : 1 carte, 1 fiche

La charte comprend 8 cartes et 12 fiches ... Chacun pourra obtenir la (les) carte(s) et la (les) fiche(s) concernant la zone dans laquelle il veut investir, construire, transformer ...

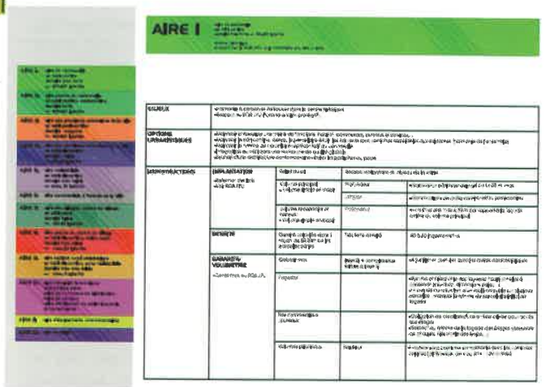

Utilisation de l'Outil

-Les densités maximales seront calculées sur les parcelles bâties dans un rayon de 50m. Les densités devraient idéalement être dégressives depuis les noyaux vers les périphéries de + en + éloignées.

-Les différents critères doivent être cumulés.

Des questions importantes pour un aménagement du territoire durable

La mobilité :
Malmedy s'est dotée depuis 2010 d'un PCM (Plan Communal de Mobilité) qui propose des solutions pour l'avenir ...
Par ailleurs, un contournement de la ville est envisagé ... Pour permettre à celui-ci de voir le jour au moment voulu, une « zone de réservation » est prévue dans la charte et clairement dessinée sur les cartes. L'urbanisation des zones proches devra tenir compte de cette éventuelle contrainte. Ceci permettra un aménagement du territoire concerté et intégré par rapport aux exigences en pleine évolution de la Mobilité.

L'énergie :
La tendance actuelle à produire de l'énergie à partir de sources renouvelables pose inévitablement la question de l'intégration de ces installations dans nos paysages, urbains, périurbains ou ruraux...
- Les panneaux solaires ou photovoltaïques sur les toitures;
- Les panneaux solaires ou photovoltaïques au sol;
- Les « suiveurs » solaires;
- Les éoliennes;
- Utiliser la végétation en accompagnement des installations techniques.

Les logements groupés :
Appartements ou maisons jointives ? Combien ? Où ?

Les logements/gîtes de vacances :
Transformation de bâtiments existants et qui ne sont plus exploités : fermes, granges, hangars à vocation initialement agricole, ...

Pour comprendre la Charte dans les détails... un peu de vocabulaire

Alignement : limite séparative entre le domaine public de la voirie et les propriétés riveraines.

Bâti continu : ensemble d'habitations jointives ou séparées par des espaces très réduits.

Bâti semi-continu : alternance d'habitations jointives et non jointives.

Bâti serré : habitat construit sur des parcelles étroites, jointives ou très proches.

Croupe : partie de toit qui, côté pignon, est triangulaire en un pan.

Débordement de toiture : dépassement de la rive de toiture par rapport à la façade ou au pignon. Dans notre région, le CWATUPe autorise des débordements max. de 30 cm sur les façades et 10 cm sur les pignons. Cependant, dans les bâtiments basse énergie, l'apport solaire étant un facteur important, des débordements plus importants peuvent être justifiés pour atténuer les risques de surchauffe des locaux habitables.

Densité : la densité est exprimée en nombre de logements/Ha.Pour l'application de la présente charte, on calculera la densité en tenant compte des terrains bâtis dans un rayon de 50.00m des limites de la parcelle

Elévation : toute paroi verticale délimitant le volume d'une construction.

Essences régionales : les essences autorisées dans notre région (Haute Ardennes) sont listées dans l'Annexe 2 à la «Circulaire ministérielle 14 novembre 2008 relative à la protection des arbres et haies remarquables, à la plantation d'essences régionales en zone rurale et aux plantations au sein d'un dispositif d'isolement».

Espace-rue : contenu entre les façades à rue des constructions situées le long de la voirie et les zones de recul qui bordent la rue.

Façade aveugle : façade dépourvue d'ouvertures.

Front de bâtisse : plan vertical dans lequel s'inscrit la façade à rue d'un ensemble de constructions principales établies du même côté de la voirie.

Grands bâtiments : bâtiments issus de la nécessité de certaines fonctions d'utiliser une surface au sol importante alors que l'utilisation d'étages n'est en général pas utile. Ces bâtiments, par leur « étalement » au sol, diffèrent de la majorité des constructions aux alentours.
Hauteur sous corniche : dimension mesurée en façade, entre la gouttière et le niveau moyen du sol au droit de la façade considérée.

Hauteur sous faîte : dimension mesurée en façade entre le faîte et le niveau moyen du sol.

Largeur : dimension d'une construction mesurée dans le sens horizontal, parallèlement à la voirie.

Intégration paysagère : la prise en compte de la dimension paysagère d'une intervention nécessite d'articuler trois échelles d'analyse successives :
-l'échelle du contexte paysager (échelle de l'unité paysagère)
-l'échelle de l'environnement immédiat (échelle du quartier en milieu urbanisé)
-l'échelle de la parcelle et de ses voisines immédiates

Mitoyenneté : limite contiguë à deux propriétés.

Mixité des fonctions : répartition équilibrée de différentes fonctions.

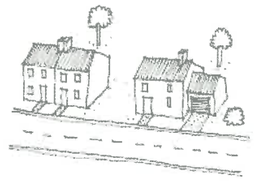

Mobilité douce : toute forme de mobilité non motorisée.

Noyau d'habitat : espace assez densément bâti de la commune où se trouvent rassemblés services publics et commerces et où l'offre en transports en commun est la plus importante.

> «Nul besoin de faire de la terre un paradis : elle en est un. A nous de nous adapter pour l'habiter.» (Henry MILLER)

Parcellaire : division d'un territoire en terrains d'un seul tenant de même culture ou de même utilisation, constituant chacun une unité cadastrale.

Pastiche : imitation.

Profondeur : dimension d'une construction mesurée dans le sens horizontal, perpendiculairement à la voirie.

Rythme de la façade : alternance des pleins et des vides dans la façade.

Volume principal : la construction principale est celle dont le volume est le plus important.

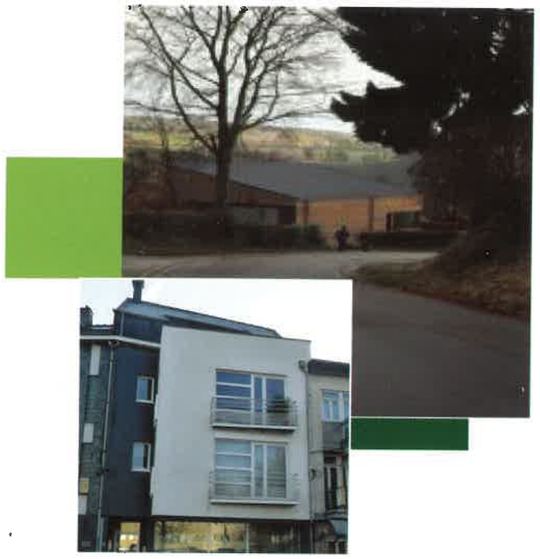

Volume secondaire : la construction secondaire est directement attenante à la construction principale ou via un volume de liaison et présente un volume inférieur à celui de la construction principale.

Volume annexe : la construction annexe n'est attenante ni à la construction principale ni à la construction secondaire et présente un volume inférieur à celui de la construction principale.

Zone de recul : espace compris entre l'alignement et les constructions établies à proximité du domaine public

Zone de cours et jardins : espace situé à l'arrière du plan des façades à rue des constructions.

> «Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible» (Antoine DE SAINT EXUPÉRY)

Pour visualiser tous les éléments de la charte urbanistique, une exposition sera organisée du 13 au 21 avril 2012 à la Bibliothèque communale.

Vous pourrez ainsi vous familiariser avec ce nouvel outil de gestion de VOTRE environnement...

horaire d'aacès au public : lundi et mardi : de 14 à 18h. - mercredi et vendredi : de 10 à 18h. - samedi : de 9 à 13h.

Tous les renseignements concernant l'aménagement du territoire peuvent être obtenus au Service communal de l'Urbanisme (tél.: 080/799642 - ouvert tous les jours de 8h. à 12h. ou sur rendez-vous)

CHARTE URBANISTIQUE

Inauguration du nouveau hall des sports : 28 et 29 avril 2012

En activité depuis fin 2010, le nouveau Hall des sports de la Ville de Malmedy attendait la fin des travaux de finition et de rénovation de l'ancienne aile pour être inauguré.
C'est à présent terminé et nous vous proposons de nous rejoindre le dernier week-end d'avril afin de découvrir les nouvelles installations et participer à différentes activités.

Au programme :

Vendredi 27
inauguration officielle (sur invitation)

Samedi 28
Dès 10h, les Jeux Malmédiques : 8 équipes de jeunes sportifs de nos clubs malmédiens se retrouveront pour se mesurer dans une dizaine d'épreuves d'adresse et/ou chronométrées.

14h : invitation à tous ; vernissage de l'exposition du Panathlon « L'Esprit du Sport » et visite des nouvelles installations.
De 13h à 15h : certains clubs proposeront, aux enfants, des initiations et quelques parcours d'adresse mis en place le matin pour les Jeux Malmédiques.
Dès 15h : matches officiels de Basket et de Volley.

Dimanche 29 dès 9h
invitation à tous : matinée petit déjeuner sportif. ***(réservation déjeuner : accueil@malmedy.be ou 080/799.666 durant les heures de bureau)***

Après avoir pris quelques forces lors du déjeuner offert par la Ville de Malmedy, vous aurez la possibilité de visiter les nouvelles installations et de participer à 3 activités sportives sur des parcours fléchés.

- 15 km à vélo sur le Ravel, de 9h30 à 12h (départs groupés à 9h30, 10h30, 11h30)
- 5 km de marche, de 9h30 à 12h
- Un petit parcours de course d'orientation à l'arrière du hall (de 9h30 à 12h)

De 10h à 12h : Matches folkloriques entre Mandataires, Journalistes, anciens Mérites Sportifs et Présidents de clubs.

L'exposition « L'Esprit du sport »

L'asbl Panathlon Wallonie-Bruxelles travaille à la promotion et à la défense de l'éthique sportive et du Fair-Play au sens large. Elle est reconnue par le Comité Olympique et Interfédéral Belge (COIB) ainsi que par toutes les grandes institutions sportives francophones. L'Echevinat des Sports de la Ville de Malmedy, soucieux du respect de ces valeurs a donc choisi d'adhérer à cette plate-forme de référence et propose l'exposition « L'Esprit du Sport » du 28 avril au 6 mai.
Info : Centre Sportif : 080/799.050
Vernissage : samedi 28 avril à 14h : invitation à tous.

Une maison sans déco...
Un jardin sans volume...
Une fête sans fleur...
Sont comme un jour sans soleil !!

Rendez-vous à la 17ème édition de la

Fête des Fleurs et du Jardin

Sam.19 & dim. 20 mai
de 10 à 18 h.

La Fête des Fleurs et du Jardin va à nouveau s'installer pour 2 jours dans le cadre merveilleux de la Place du Châtelet, du Monastère et de son parc.

On y retrouvera une quarantaine d'exposants à l'extérieur comme à l'intérieur du Monastère qui pourront vous présenter ce qu'il y a de plus fabuleux dans le domaine.

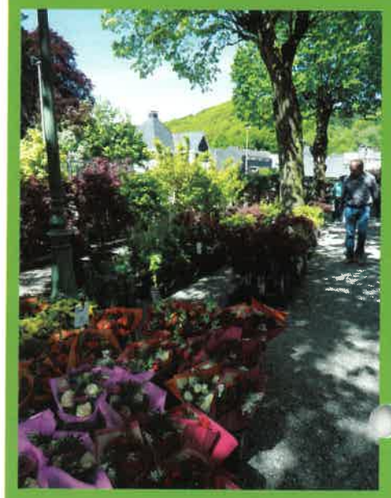

Cette exposition-vente vous fera découvrir leurs produits et leurs spécificités, qu'il s'agisse de fleurs, plantes, meubles, produits, accessoires, livres, décos, outils, atelier d'Art floral.

De plus, la Cathédrale sera décorée pour l'occasion et pourra être visitée par tout un chacun. Trois concerts y sont également prévus durant le W.E.

Infos et inscriptions pour les ateliers : 080 799 635 ou 0470/130.167
josiane.albert@publilink.be

Dossier spécial La gestion des déchets

NOUVEAU A MALMEDY

Collecte de vos PMC
(bouteilles en plastique - emballages métalliques - cartons à boissons)

Afin de permettre aux personnes qui ont des difficultés à se rendre au parc à conteneurs, une collecte de PMC uniquement est organisée, au centre-ville (place Saint-Géréon - entrée arrière du hall de la maison du tourisme), et ce un vendredi sur deux.

Les prochaines collectes auront lieu aux dates suivantes :
- Vendredi 30 mars de 08h00 à 12h00.
- Vendredi 13 avril de 08h00 à 12h00.
- Vendredi 27 avril de 08h00 à 12h00.
- Vendredi 11 mai de 08h00 à 12h00.

TRIER SES DECHETS A DOMICILE EN 3 ETAPES :

1. PREVOIR 3 RECIPIENTS DANS VOTRE CUISINE :

DECHETS A JETER

A — **DEPOSER LES DECHETS RECYCLABLES**

PAPIER | BOUTEILLES EN PLASTIQUE | EMBALLAGES METALLIQUES | CARTONS A BOISSONS | VERRE | CARTON

B — **DEPOSER LES DECHETS ORGANIQUES**

Restes de repas, petits déchets du jardin, essuie-tout, langes d'enfants, litières biologiques, ...

C — **DEPOSER LE RESIDUEL**

UNIQUEMENT LES DECHETS QUI NE VONT PAS DANS LES 2 AUTRES RECIPIENTS

Pots de yaourt, barquettes de beurre et de viande, poussières, ...

2 RECIPIENT CONTENANT LES DECHETS RECYCLABLES :

Dans votre cave ou débarras, transférez au fur et à mesure le récipient contenant les déchets reyclables dans des récipients supplémentaires, en fonction du type de déchets.

PAPIERS | CARTONS | VERRES | BOUTEILLES EN PLASTIQUE | CARTONS A BOISSONS | EMBALLAGES METALLIQUES → **PARC A CONTENEURS**

3 RECIPIENTS CONTENANT LA FRACTION RESIDUELLE ET LES DECHETS ORGANIQUES :

Dans votre cave ou débarras, transférez au fur et à mesure les deux récipients contenant les déchets résiduels et organiques dans les sacs de la ville de Malmedy correspondants.

Commune de MALMI | Commune de MALMEDY

DEPOSER LES SACS PLEINS A RUE POUR LA COLLECTE

- Centre-ville :
  - ✔ Sacs à déposer entre le lundi 19h00 et le mardi 06h00.
- Villages :
  Arimont / Géromont / Baugnez / Ligneuville / Bellevaux / Falize
  - ✔ Sacs à déposer entre le mercredi 19h00 et le jeudi 06h00.
- Villages :
  Burnenville / Bernister / Bévercé / Xhoffraix / Longfaye / Chôdes
  - ✔ Sacs à déposer entre le jeudi 19h00 et le vendredi 06h00.

Attention : Le contenu de vos sacs gris et verts est contrôlé !

Vos sacs gris et verts sont contrôlés de manière aléatoire par le personnel de collecte. Lorsque les consignes de tri ne sont pas suffisamment respectées, les sacs sont laissés sur place et une amende peut être infligée. Les sacs non repris devront être récupérés par leur propriétaire, sous peine d'une nouvelle amende.

Exemple d'erreur de tri fréquente : déchets recyclables / organiques dans le sac gris.

VOTRE PARC A CONTENEURS DE MALMEDY

Heures d'ouverture :

✔ Du lundi au vendredi de 10h00 à 18h00 (jusque 19h00 de mai à octobre inclus).
✔ Le samedi de 09h00 à 18h00.

Répartissez les déchets dans votre véhicule en fonction des conteneurs ...

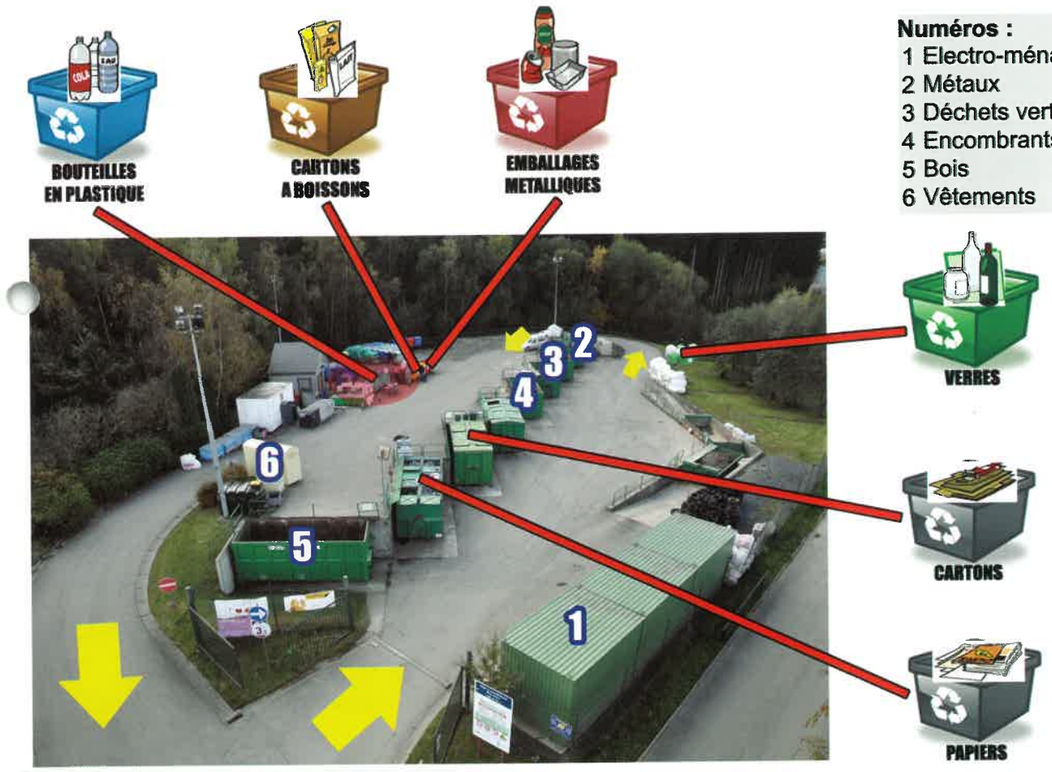

Numéros :
1 Electro-ménager
2 Métaux
3 Déchets verts
4 Encombrants
5 Bois
6 Vêtements

Egalement :
Sacs plastiques, frigolite, pneus, huiles, déchets de construction ou toxiques, ...

Repérez les logos sous vos bouteilles en plastique ...

Réduction de votre redevance annuelle en cas de fréquentation régulière du parc à conteneurs :

Pour un isolé : 4 visites minimum par an donnent droit à une réduction de 20 €.
Pour un ménage (deux personnes ou plus) : 8 visites minimum par an donnent droit à une réduction de 40 €.
Faites cacheter votre carte de réduction lors de vos visites au parc et remettez-là à l'administration communale en fin d'année.

AUTRES POSSIBILITES D'ELIMINATION DES DECHETS : LES POINTS DE COLLECTE :

BULLES A VERRE — **CONTENEURS DECHETS VERTS**
CONTENEURS TEXTILES — **PARC A CONTENEURS**

Centre-ville

Arimont
Route de Hottleux

Géromont
A côté de la salle

Ligneuville
Rue Saint-Clair

Pont
Thier d'Amblève

Bellevaux
A côté de la salle

Burnenville
A côté de l'école

Bévercé
Auberge de jeunesse

Xhoffraix
Chemin du Petit Hêtre

Longfaye
A côté de l'école

Chôdes
Derrière la salle

AUTRE POSSIBILITE D'ELIMINATION DES DECHETS : LES COLLECTES A DOMICILE :

COLLECTE ENCOMBRANTS

Un objet encombrant est un déchet non-recyclable et trop volumineux pour entrer dans un sac poubelle : matelas, tapis, miroir, mobilier en plastique, ...
➡ Ne sont pas considérés comme encombrants :
Appareils électriques, déchets de construction, déchets toxiques, ...

Pour participer à cette collecte :
Le principe est le même que pour la collecte de vos sacs gris et verts : vous placez vos encombrants à rue, aux dates reprises ci-dessous, en respectant les heures de collecte. Pour cette collecte, une inscription est obligatoire : celle-ci doit se faire pour le mardi précédant celui de la collecte, à 12h00 au plus tard, au 080 799 620.

Dates en 2012 :
- ➡ Mercredi 22 février.
- ➡ Mercredi 23 mai.
- ➡ Mercredi 29 août.
- ➡ Mercredi 28 novembre.

COLLECTE PAPIERS-CARTONS

Pour participer à cette collecte, le principe est le même que pour la collecte de vos sacs gris et verts : vous placez vos papiers et/ou cartons à rue, en deux tas séparés, aux dates reprises ci-dessous, en respectant les heures de collecte :

Dates en 2012 :
- ➡ Mardi 28 février.
- ➡ Mardi 24 avril.
- ➡ Mardi 26 juin.
- ➡ Mardi 28 août.
- ➡ Mardi 23 octobre.
- ➡ Mercredi 26 décembre.

NOUVEAU A PARTIR DU 02 MARS : COLLECTE DES PMC

BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

EMBALLAGES METALLIQUES

CARTONS A BOISSONS

✔ **Un vendredi sur deux**
(de 08h00 à 12h00)

✔ **Place Saint-Géron**
(à l'arrière de l'ancien Unic)

LE COUT DE LA GESTION DES DECHETS A MALMEDY :

Comme dans beaucoup d'autres communes, les différents services liés à la gestion des déchets sont les suivants à Malmedy :

1. Les sacs estampillés «ville de Malmedy» que vous placez à rue pour vos déchets organiques (petits sacs blancs) et vos déchets non-recyclables (sacs gris que l'on appelle «fraction résiduelle») :
1.a. Leur collecte par le camion de ramassage (service assuré par OVS, en sous-traitance pour l'administration communale).
1.b. Leur traitement (service assuré par l'intercommunale AIVE).
2. Le parc à conteneurs que vous fréquentez pour vos déchets recyclables (service assuré par l'intercommunale AIVE) :
2.a. Son fonctionnement.
2.b. Le traitement des déchets que vous y déposez.

La somme de ces différents services est répartie de la manière la plus équitable possible entre les citoyens : c'est la redevance nommée «enlèvement des immondices» que vous payez en fin de chaque année. Pour l'année 2011, cette taxe est identique à l'année 2010, soit 110 € pour un isolé et 220 € pour un ménage (c'est-à-dire deux personnes ou plus). En cas de fréquentation régulière du parc à conteneurs, ces montants passent à 90 € pour un isolé, et 180 € pour un ménage. Une réduction supplémentaire est également possible pour les citoyens qui ne prennent pas leurs sacs bio et qui s'engagent à réaliser un compost à domicile (6 € de réduction pour un isolé, 12 € pour un ménage). Ces dernières années, et pour deux raisons, le montant de la redevance a fortement augmenté.

D'une part, car un décret de la région wallonne impose à chaque commune qu'au moins 95 % du coût total de la gestion de ses déchets soit répercuté sur ses citoyens ; c'est ce qu'on appelle le «coût vérité». Celui-ci permet notamment de responsabiliser le citoyen dans son rôle de consommateur et de producteur de déchets en appliquant le principe du pollueur-payeur. A Malmedy, avant 2009, notre redevance pour l'enlèvement des immondices n'atteignait que 75 % de ce coût. Il a donc fallu augmenter cette dernière de manière soudaine pour être en conformité avec le décret.

D'autre part, si les services 1a (service de collecte des sacs gris / organiques par le camion de ramassage) et 2a/b (fonctionnement du parc à conteneurs) sont relativement stables, le service 1b (traitement des sacs que vous déposez à rue), est en lien direct avec la quantité de déchets que vous y placez, particulièrement en ce qui concerne les sacs gris. Or, après plusieurs analyses à Malmedy, il s'avère que la moitié des sacs gris collectés comporte toute une série de déchets recyclables qui doivent normalement être acheminés vers le parc à conteneurs ou être placés dans le sac pour déchets organiques. Les quantités placées dans ces sacs, et donc le prix de leur traitement, peuvent ainsi être fortement diminués. Les déchets recyclables qui y sont retrouvés sont essentiellement des PMC (bouteilles en plastique, emballages métalliques, cartons à boissons), des papiers/cartons, du verre, et des déchets organiques. Si des progrès effectués par les citoyens ont été constatés depuis l'année 2009, la qualité du tri peut encore nettement s'améliorer. Le principal objectif de ce dossier est donc de sensibiliser la population au tri correct des déchets déposés ces sacs gris, dans le but d'en diminuer la quantité (le traitement de ces sacs gris étant le plus couteûx). La diminution des déchets déposés dans les sacs gris et verts est essentielle pour la réduction ou le maintien du montant de la redevance.

LE COMPOSTAGE A DOMICILE

Les déchets organiques représentent environ un tiers des déchets des ménages. Pour les éliminer, une solution bien moins coûteuse pour la collectivité que les sacs verts existe : il s'agit du compost. Grâce à ce processus, nos déchets de cuisine et de jardin sont dégradés par des micro-organismes pour former comme une espèce de terre. Le compost est bien plus riche en éléments nutritifs que la terre, et favorise donc bien plus efficacement la croissance des végétaux. Il peut être utilisé pour toutes les cultures : légumes, plantes, arbres, pelouses, fleurs, ...

LE COMPOST EN FUT
JARDIN DE MOINS DE 30 M²

Dans un espace au soleil.

LE COMPOST EN BAC
JARDIN DE 30 A 100 M²

LE COMPOST EN TAS
JARDIN DE PLUS DE 100 M²

Dans un espace ombragé.

Comment procéder ?

Déposez vos déchets organiques découpés en petites quantités directement sur le compost. Il faut alterner autant que possible les déchets verts/humides (gazon, fruits/légumes, ...) des déchets bruns/secs (branchages, foin, ...).

- Un compost doit toujours être en contact avec la terre, aéré, et à l'abri de la pluie (possibilité de prévoir un petit toit ou une couche protectrice sur le dessus de celui-ci au moyen d'un carton épais ou de paille).
- Utilisation : le compost doit être mélangé environ toutes les 4 semaines, est prêt après 6 mois, et doit être utilisé dans l'année. Il doit être tamisé avant utilisation, de sorte à en retirer les éléments qui n'ont pas encore été compostés (à réincoporer dans le compost).

Réduction de votre redevance annuelle en cas de réalisation d'un compost :

La réduction est de 6 € pour un isolé et de 12 € pour un ménage (deux personnes ou plus). Pour ce faire, signalez-le au préposé lorsque vous venez chercher vos sacs "ville de Malmedy" en janvier, lors de la distribution. Vous n'emporterez ainsi que des sacs gris pour la fraction résiduelle. Des agents communaux peuvent vous accompagner dans la réalisation de votre compost. Attention : des contrôles sporadiques auront également lieu afin de vérifier que le citoyen qui a demandé la réduction a bien réalisé un compost à domicile.

Les informations reprises sur cette fiche ont été synthétisées à partir d'une brochure éditée par la région wallonne : "Composter les déchets organiques" (guide des bonnes pratiques pour la transformation des déchets de cuisine et de jardin). Cette brochure contient de nombreux autres conseils non repris ici en matière de compostage à domicile. Nous vous conseillons de la télécharger sur le site internet de la ville de Malmedy, via l'adresse suivante : **www.malmedy.be/documents/compostage.pdf**

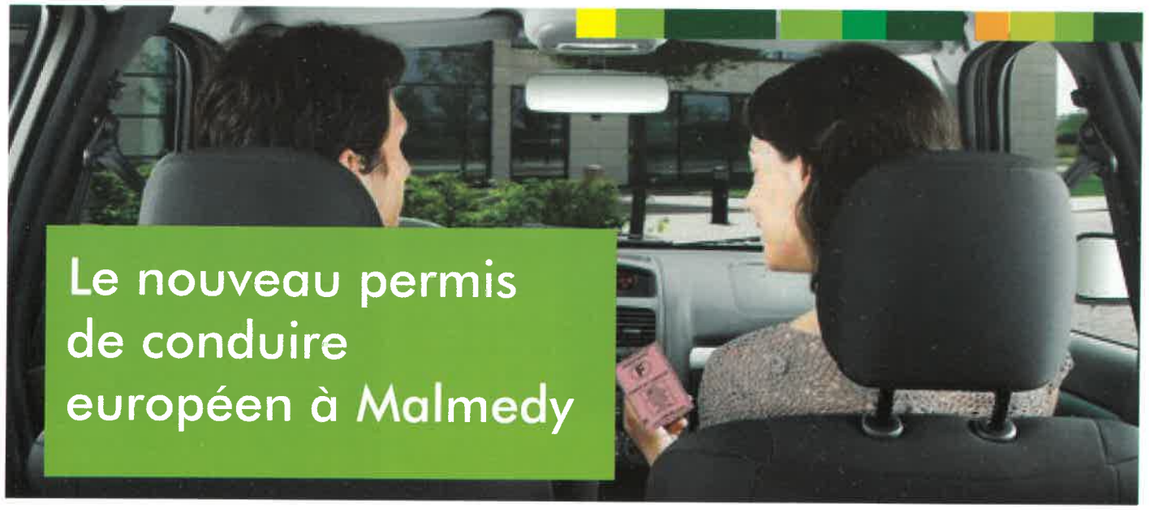

Le nouveau permis de conduire européen à Malmedy

Depuis le 3 octobre 2011, les Malmédiens, titulaires d'un permis de conduire, ont la possibilité de se doter d'un nouveau permis national, modèle européen. La troisième directive européenne 2006/126/CE «permis de conduire» impose en effet aux Etats membres la mise en oeuvre et la distribution d'un tout nouveau permis de conduire dont la caractéristique majeure réside dans son format, identique au modèle de carte bancaire.
A terme, c'est l'ensemble des permis de conduire actuels qui seront remplacés au fur et à mesure par le modèle européen, le changement devant normalement s'opérer au moment du remplacement de notre carte d'identité.

Comment se présente le permis européen ?
Concrètement, ces nouveaux permis, dont la validité est de dix ans et qui sont délivrés au prix de 27,50 euros, comportent des informations différentes sur chacune des deux faces.

Sur la face «avant» figurent entre autres les mentions «permis de conduire» et «Belgique» dans les trois langues nationales, les données relatives à l'identité du titulaire, la ou les catégories de véhicules que ce dernier est autorisé à conduire, la mention «Modèle des Communautés européennes» et «permis de conduire» dans les autres langues de l'Union et les couleurs de référence (bleu et jaune).

La face «arrière», quant à elle, mentionne la ou les catégories de véhicules que le titulaire est autorisé à conduire, la date de la première délivrance pour chaque catégorie, la date d'expiration et les mesures restrictives ou complémentaires éventuelles (en termes codifiés) pour chaque catégorie, etc.

Protections renforcées
Ainsi que le détaille très précisément l'A.R. du 23 juin 2010 (paru au M.B. le 1er juillet), le permis communautaire est réalisé en polycarbonate et est pourvu de plusieurs méthodes destinées à prévenir la falsification et à en renforcer la protection.

Les avantages du permis européen
Unique à l'échelle de l'Union, ce nouveau permis devrait considérablement faciliter et simplifier les contrôles. Le croisement des données au plan européen permettra en outre de vérifier si le porteur n'a pas été déchu de son droit de conduire dans un autre Etat membre.
Mieux protégé et offrant une meilleure garantie de délivrance d'un seul permis par personne, il devrait sensiblement réduire les risques de falsification. Enfin, relié à une base de données centralisée par l'intermédiaire de la carte d'identité électronique, le permis européen permettra également aux services de police d'obtenir rapidement des renseignements – retrait du permis, déchéance, aptitude médicale, etc. – relatifs aux conducteurs...
Enfin, signalons que la perte, la destruction ou le vol de ce nouveau permis donnera lieu à la délivrance d'un document temporaire, qui permettra de circuler durant une période de maximum 15 jours - ce qui n'était pas le cas auparavant -, le PC n'étant plus «fabriqué» par la commune mais uniquement délivré...

Pour obtenir ce permis européen veuillez vous présenter au Service Population muni de :

-votre carte d'identité

-1 photo d'identité récente (nous pouvons éventuellement récupérer la photo de votre carte d'identité électronique)

-éventuellement l'attestation de réussite des examens de conduite si c'est votre 1er permis
-le certificat d'aptitude éventuel (cat C et D)

-la sélection médicale éventuelle (pour les cat B – transport rémunéré, C et D)

-27,5 € pour un permis original, un duplicata ou un changement de catégorie

Attention : un délai de 5 jours ouvrables est nécessaire pour la réception des permis de conduire au format « carte bancaire ».

Pour les autres permis, une période transitoire est en cours. Les pièces demandées sont identiques mais les montants varient :

-23,5 € pour un permis de conduire international

-11,5 € pour un permis provisoire

-9,5 € pour le duplicata d'un permis de conduire provisoire

Heures d'ouvertures

Service Population
2, rue J. Steinbach
080/799.634
Fax 080/340.696
population.malmedy@publilink.be

lun : 8h à 12h - 13h à 18h
mar et jeu : 8h à 12h
fermé après-midi
mer et ven : 8h à 12h - 13h à 16h
sam : 10h à 12h

Mourir dignement, un sujet qui nous concerne tous (2).

Si le sujet n'est pas à l'ordre du jour quand on est en bonne santé, il est parfois utile de parler de la mort avec ses proches.
Dans notre dernière édition, nous avions abordé le thème de **l'euthanasie.**
Nous allons développer ici le deuxième sujet : **le don d'organes et de tissus** et ses aspects pratiques et administratifs.

Un geste qui peut sauver une vie.
Pour de nombreux patients atteints d'affections chroniques irréversibles, la transplantation d'un organe est le dernier traitement possible.
Un cœur, un foie, un rein peuvent leur sauver la vie. Malheureusement, la demande d'organes est actuellement plus importante que l'offre.

Le don d'organes et de tissus : une loi du 13 juin 1986.
En Belgique, **la loi** sur le prélèvement d'organes et de tissus d'un corps d'**une personne décédée appelée « donneur »** et la transplantation de ceux-ci sur le corps d'une autre **personne vivante appelée « receveur »** s'applique **à toute la population.**

Après le décès : qui n'a dit mot, consent.
Si vous êtes belge ou domicilié en Belgique depuis plus de 6 mois, la loi autorise le prélèvement de vos organes après votre décès sauf :

- Si vous avez exprimé votre refus de votre vivant
- Si votre famille proche (enfants, parents, conjoint) s'y oppose.

Si vous ne voulez pas que des organes ou des tissus soient prélevés sur votre corps après votre décès, vous devez vous présenter à l'administration communale avec votre carte d'identité et signer un formulaire d'opposition qui marque votre désaccord.
Vos dernières volontés seront reprises dans votre dossier personnel.
Formulaire de consentement.
Dans le cas contraire, vous pouvez rédiger et signer au préalable un formulaire de consentement, disponible au bureau de population de la commune.
Il reprend vos coordonnées complètes et votre déclaration de volonté expresse d'être donneur.
Ainsi, quoi qu'il arrive, vos dernières volontés sont reprises dans votre dossier personnel et nul ne pourra s'y opposer après votre décès.

Le donneur doit être âgé de 15 ans au moins ; s'il est toujours mineur, les parents ou le représentant légal signe le document de consentement ou d'opposition.

Nous nous chargeons d'avertir le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement à Bruxelles.
Ce service centralise toutes les inscriptions et pourra dès lors autoriser le prélèvement de vos organes et tissus après votre décès.
Leur site internet www.beldonor.be donne tous les détails pratiques que nous venons de développer ;
pour un contact plus direct, le numéro de téléphone est le 02/524 97 97.

Changer d'avis est possible
Vous pouvez toujours, à tout moment, changer d'avis et nous en avertir. Nous modifierons alors les informations de votre dossier personnel.

Service Population
2, rue J. Steinbach
080/799.634 – Fax 080/340.696
population.malmedy@publilink.be

lun : 8h à 12h - 13h à 18h
mar et jeu : 8h à 12h-fermé après-midi
mer et ven : 8h à 12h - 13h à 16h
sam : 10h à 12h

A suivre :
les dernières volontés et le mode de sépulture.

La police déménage !

Il est enfin prêt. Dès la mi-avril, la Maison de Police de Malmedy ainsi que les différents services de la direction emménageront dans le bâtiment des anciennes tanneries Utamo. Ils seront rejoints à partir du mois de mai par leurs collègues de la « WPR », la police des autoroutes dépendant de la police fédérale. Ce bâtiment au passé industriel glorieux a été complètement rénové et équipé des dernières technologies écologiques et informatiques sans oublier la conformité avec les normes de sécurité les plus pointues

L'inauguration officielle de ces nouvelles installations aura lieu le 08 juin 2012 et sera suivie d'un WE de portes ouvertes. A cette occasion, différentes activités seront prévues pour divertir et intéresser un large public. Un détail précis de ces festivités suivra ultérieurement.

Portes ouvertes après rénovation de l'Académie, la Crèche et l'Ecole de Centre, ainsi que Fancy-fair

Le samedi 12 mai 2012, l'Ecole communale du Centre organise une journée portes-ouvertes et une fancy-fair à l'occasion de la rénovation de l'établissement. Celui – ci sera ouvert au public de 14 h à 18 h. Les anciens élèves, les parents d'élèves et la population malmédien ne auront l'occasion de venir (re)découvrir nos installations : nouvelle piscine, classes rénovées, salle de sports, cantine scolaire, module fabriqué par les étudiants de l'Institut Notre – Dame, etc.
Pour cette journée exceptionnelle, l'Ecole communale du Centre s'est associée avec la crèche « La Ribambelle » et l'Académie de Musique de Malmedy. Celles - ci vous ouvriront également leurs portes après rénovations. C'est ainsi tout le site de la ruelle des Capucins qui vous accueillera pour un après-midi de plaisir et de découvertes.

Nous vous proposons de prendre connaissance du programme de la journée :

Dès 11h30, apéritif et barbecue de l'Association des Parents de l'école du Centre (uniquement sur réservation).

A partir de 14h:
-Ouverture des portes de l'école au public,
-présentation des travaux d'élèves,
-sketches, animations dans les classes,
-cours d'initiation à l'allemand pour les … parents !
-promenades à poneys,
-jeux anciens en bois,
-spectacles gratuits : clown et magicien,
-pour les plus petits : guignol,
-circuit de psychomotricité,
-maquillages pour enfants,
-jeux divers,
-animation musicale de l'Académie de Musique,
-stand de jus frais et de brochettes de fruits,
-brocante de jouets,
-bar, pain – saucisse, brochettes de friandises,
-etc.

Journée Portes Ouvertes dans les écoles de la commune

Ecole du Centre - 18 mai
080/338162
Barbecue et fancy-fair

Ecole de Bellevaux - 27 mai
080/570586
Fancy- fair et journée portes ouvertes

Ecole des Grands Prés - 2 juin
080/338208
Fancy-fair et portes ouvertes

Ecole de Géromont - 10 juin
080/339417
Journée portes ouvertes

Ecole de Ligneuville - 24 juin
080/570586
Barbecue et journée portes ouvertes

Ecole de Chôdes - 29 juin
080/339416
Barbecue et journée portes ouvertes

Ecole de Burnenville - 29 juin
080/339418
Barbecue et journée portes ouvertes

Ecole de Xhoffraix - 29 juin
080/339417
Fancy- fair et journée portes ouvertes

Spectacle de l'école de Burnenville

C'est le vendredi 2 mars, dans une salle de La Fraternité bien remplie qu'a eu lieu notre traditionnel souper/spectacle.

Comme toujours, les enfants avaient préparé quelques petites animations : chants, danses, sketches, en français, en allemand, en wallon… Il y en a eu pour tous les goûts !

Après avoir dégusté une très bonne choucroute, la soirée s'est poursuivie par des animations musicales pour les enfants. Bravo à tous et merci à notre comité de parents, aux scouts de Burnenville et à tous ceux qui nous ont prêté main forte !

Spectacle de l'école des Grands – Prés : « C'est du belge ! ».

Le vendredi 9 mars, les élèves de l'école des Grands – Prés nous ont présenté leur spectacle de printemps dans une salle de la Fraternité bien remplie.

La Belgique était en effet le fil conducteur de la soirée. Les enfants nous ont proposé des extraits de l'émission télévisée « Faux Contact », des chants, des danses endiablées et des sketches en wallon bien de chez nous. A noter en fin de spectacle la présence des Sœurs Talochette (A ne pas confondre avec les Frères Taloche !) pour une émission culinaire exceptionnelle. Bravo aux petits acteurs, chanteurs et danseurs pour leur prestation !

Consommaverti

« Consommaverti » propose des animations pédagogiques qui ont pour objectif d'informer, d'avertir les participants et permettre à ces personnes de poser des choix responsables dans leur consommation tout en tenant compte de leurs possibilités financières.

Les différents thèmes abordés seront toujours mis en lien avec l'aspect budgétaire (à quel prix ? y a-t-il moyen de faire encore des économies ? ...).

PROGRAMME 2012

Atelier cosmétiques
Mercredi 18 avril de 9h à 12h au CPAS
Qu'est-ce que la peau ? De quoi est-elle constituée? Répondre à ces questions, c'est s'assurer que nous fabriquerons des produits cosmétiques naturels adaptés à notre peau et à notre mode de vie. Prendre soin de soi ! Oui, mais à quel prix ?
Une animation de l'asbl Li Cramignon

Prendre sa santé en main
Mercredi 02 mai de 09h à 12h au CPAS
Une animation pour économiser ! De plus en plus de personnes retardent la consultation chez un médecin généraliste ou un médecin spécialiste (dentiste, gynécologue, orthodontiste, dermatologue...). Il en va de même avec la prise des médicaments. Cette animation s'articule autour des 5 thèmes suivants : Les médecins conventionnés, le Dossier Médical Global (DMG), les médicaments moins chers, le séjour à l'hôpital, le Maximum A Facturer(MAF). Une animation de Espace Santé.

La bonne gestion de la pharmacie familiale
Mercredi 16 mai de 09h à 12h au CPAS
Une animation pour apprendre à gérer la pharmacie familiale. Que mettre dedans ? Comment l'organiser ? Où l'installer ? L'occasion également de parler des médicaments... autrement: apprendre à situer son action dans le corps, à connaître des alternatives et surtout être informé-e sur son utilisation raisonnée.
Une animation de Espace Santé

Activité « extra » : visite du Malmundarium
Mercredi 25 juillet de 10h à 12h au Malmundarium (Place du Châtelet).
Musée du papier, du carnaval, de la tannerie et autres expos. L'occasion de (re) découvrir le passé et le présent de Malmedy et sa région.

Cueillette de champignons
Jeudi 13 septembre de 09h à 13h au CPAS.
Partons le temps d'une promenade dans les bois à la découverte des champignons. Une animation pour consommer les produits de la nature et donc moins cher. Une petite dégustation sera proposée au terme de l'animation.

Y'a boîte à tartines... et boîte à tartines !
Mercredi 26 septembre de 19h30 à 21h30 au réfectoire de l'école communale du centre
(ruelle des Capucins)
De quoi notre corps et celui de nos enfants a-t-il besoin à la pause de midi ? Que mettre dans sa boîte à tartine pour un repas sain et savoureux ?

Renseignements au CPAS de Malmedy - Place des Arsilliers, 2A
Inscription préalable souhaitée
Tél. : 080/799730
e-mail : barbara.grodent@publilink.be

Ces animations sont libres, gratuites et ouvertes à toutes personnes intéressées. Elles se veulent à la fois conviviales et instructives. Elles vous proposent des astuces pour faire des économies.

Dans le cadre de son Plan d'Actions Préventives en matière d'Énergie, le CPAS a le plaisir de vous inviter à la conférence

"A la découverte des énergies renouvelables".

Quelles sont les principales filières actuelles de production d'énergie ?

Quels sont les avantages et inconvénients actuellement connus et quelles en sont les conséquences à court, moyen et long terme

Quelles sont les possibilités de production d'énergie renouvelable actuellement possibles en collectivité et pour le particulier ?

Quelles sont les perspectives proches ?

Quelles sont les bonnes questions à se poser ?

Le samedi 21 avril 2012 à 14h
à la salle Robert Christophe – 10, Place du Châtelet (Malmundarium)
à Malmedy
Par Guerrino BARP de l'asbl Bon... Jour Sourire

Cette conférence sera suivie de la visite d'une installation hydro-électrique à Ligneuville
(Possibilité de covoiturage)

Infos au CPAS : 080/79.97.30

L'Auberge de Jeunesse de Malmedy

L'Auberge de Jeunesse de Malmedy est un centre de rencontre et d'hébergement. Dans ce cadre, elle accueille des touristes de Belgique et du monde entier venus visiter la région. Ses portes sont aussi ouvertes pour les personnes de la commune que ce soit pour boire un verre, faire un billard, un baby foot ou un hockey entre amis et favoriser la rencontre avec des personnes séjournant à l'auberge. L'auberge peut aussi organiser un repas pour un anniversaire, Jährgang(elle l'a déjà réalisé 2 fois pour des Malmédiens).

La capacité de son restaurant est de 150 - 180 places. Vous pourrez rencontrer Françoise, la chef cuisine, pour discuter de votre envie et de votre budget.
Pour des réunions, conférences, anniversaires ou toutes autres choses, l'auberge dispose de 5 salles de différentes capacités pour vous accueillir. Des canons à image, TV, lecteur de DVD et flipchart sont à votre disposition sur demande.

L'auberge aura d'ici l'été un tout nouveau barbecue qui pourra accueillir 80 personnes.

Une des spécificités de l'Auberge de Jeunesse de Malmedy est la possibilité d'organiser des activités sur mesure, pour les écoles de la commune, des groupes d'amis, enterrement de vie de jeune homme/fille, familles (minimum 20 personnes). L'école de Géromont nous a déjà fait confiance et revient d'ailleurs cette année.
Un forfait par personne avec les activités souhaitées est calculé par l'équipe d'animation.

Sur place l'auberge dispose d'un mur d'escalade 3 voies avec rappel, d'une tyrolienne (vous vous jetez du 3ème étage !), de tir à l'arc, d'une mare écologique, d'un terrain de foot, et d'un terrain de volley.

En avril, l'auberge fera l'acquisition du parcours accobranche situé à côté du bike Park de la ferme Libert. Elle collabore aussi avec le centre nature de Botrange avec l'activité entre autres de la descente des Fagnes en trottinette

tout terrain. Vous arrivez directement à l'auberge ; une chouette expérience ! N'hésitez plus et osez venir rencontrer l'équipe et organiser avec votre groupe d'amis, famille, travail, école une journée enrichissante à tout point de vue. L'équipe d'animateurs se fera un plaisir de répondre à votre demande.

Bloquez vos agendas, l'auberge organise une porte ouverte le 09 septembre et participera aux week-ends Bienvenue en Wallonie des 10 et 11novembre.

Pour plus d'informations ou pour vos réservations, veuillez contacter :
Auberge de Jeunesse « Hautes Fagnes »
Bévercé, route d'Eupen, 36
4960 Malmedy
Tél. +32 (0)80 33 83 86
Fax +32 (0)80 77 05 04
E-mail : malmedy@lesaubergesdejeunesse.be

Emploi

La Ville de Malmedy recherche, pour sa piscine de plein air «Mon Repos», des sauveteurs BSSA (brevet supérieur de sauvetage aquatique) en ordre de recyclage, pour le mois de juin et les vacances scolaires d'été 2012 (également des étudiants BSSA pour juillet et août).

Pour plus de renseignements et conditions d'engagement, veuillez prendre contact avec l'Administration Communale au 080/799.666.

DECOUVRIR MALMEDY SOUS UN AUTRE - ANGLE.

Le Malmundarium est bien plus qu'un musée.
Outre les ateliers du papier, du cuir, du carnaval, les visiteurs peuvent parcourir le rez-de chaussée et les combles en passant par l'Historéum (une aile complète consacrée à l'histoire de Malmedy).
Les visiteurs peuvent, seul avec audioguidage, ou en groupe accompagnée par un guide, découvrir les magnifiques aspects de ce bâtiment.

Découvrez la ville sous un autre angle

Les malmédiens ne connaissent pas toujours leurs propres ville ou villages.
Découvrez-en les aspects cachés, pittoresques ou historiques, tout en vous promenant.

L'Itinéraire de la mémoire

La brochure, réalisée à l'origine par l'Athénée Royal de Malmedy, le Rotary-Club et la ville de Malmedy, est adaptée et réimprimée.
N'hésitez pas à la retirer au Malmundarium, Maison du Tourisme ou sur le site internet de la ville.

Le Rallye pédestre

Le Royal Syndicat d'Initiative organise un rallye pédestre permanent qui vous permettra de découvrir les plus beaux endroits de la ville de Malmedy et une partie de ses bâtiments historiques.
Il ne s'agit nullement d'une épreuve sportive où l'on doit, à tout prix, effectuer le parcours le plus rapidement possible ... mais d'une découverte des merveilles de la cité historique.
N'hésitez pas à retirer le questionnaire au Malmundarium, Maison du Tourisme ou sur le site internet de la ville.

Promenades au programme ...

Randonneurs sportifs, marcheur du dimanche, amateur de petite balade, ... Chacun trouve sa promenade idéale.
Plusieurs cartes sont disponibles :

Les promenades des fleurs (2 à 6 km autour de Malmedy) ; cartes gratuites.

Les cartes du Syndicat d'Initiative de Xhoffraix. 3 cartes de promenades autour du village et en Fagnes. 2 € par carte en vente chez Michel Sports à Xhoffraix.

Les cartes de promenades « Au pied des Fagnes » et « Hautes Fagnes ». Promenades de 4 à 16km. En vente à 7 € au Malmundarium , à la Maison du Tourisme et dans les libraires.

Les sentiers de randonnées communément appelés GR. La commune de Malmedy est traversée par le GR 56 : Cantons de l'Est et parc naturel « Hautes Fagnes – Nord Eifel «. St-Vith - Recht – Malmedy - Botrange - Monschau - Rocherath - St-Vith (164 km + 62 km de liaisons et variantes).
Promenades nature : Cercle Royal Marie-Anne Libert

« Envie de découvrir les plus beaux points de vue et des coins natures inédits ? Le Cercle Royal Marie-Anne Libert vous emmène en ballade à travers la région malmédienne et ses alentours. »
Infos : www.cercle-ma-libert-malmedy.be - info@cercle-ma-libert-malmedy.be

Le Malmundarium, pôle touristique et culturel !

Un vent nouveau souffle sur l'ancien monastère, une nouvelle dynamique anime ces lieux métamorphosés en pôle touristique et culturel attractif.

Bien plus qu'un Musée, le Malmundarium se différencie par sa diversité et le renouvellement permanent de ses expositions. 3.000 m² d'espace de visite et de découvertes dans un lieu baigné d'histoire.
Voici près d'un an que le Malmundarium a ouvert ses portes et le bilan est plus que positif : près de 15.000 visiteurs et des éloges qui ne cessent d'affluer.

Une ASBL, née de la fusion des ASBL Malmedy Art&Histoire et de l'ASBL « Les Amis de la Maison Cavens » et composée de différentes commissions élabore un programme annuel d'animations varié, de qualité et attractif. Des expositions, animations scolaires, conférences, concerts et davantage seront à l'affiche du Malmundarium.

Toutefois, afin de nous aider à poursuivre nos objectifs et nous soutenir dans notre démarche, nous vous invitons à verser une cotisation annuelle de 15€ (individuelle) ou 25€ (familiale) à notre numéro de compte BE65 0012 5484 0496 Bic GEBABEBB.

Votre soutien vous donnera droit à un abonnement annuel au site du Malmundarium, à l'invitation à nos différents vernissages ainsi qu'à certaines réductions pour diverses animations. De grands rendez-vous sont déjà programmés cette année, parmi lesquels certains ont déjà été inaugurés : Les expositions des surréalistes, René Hausman, Les mondes premiers de JP Dutilleux, Marc Hardy (Pierre Tombal), Albert Fagnoul, Babar, etc.

Pour tout renseignement :
Service Culturel
Mme Imelda Heuschen
080/68.55.36

Échevinat de la Culture
M. Yves Barthélemy
0495/77.84.17

Les principales manifestations touristiques

14/04
Théâtre « Les misérables »
Salle de la Fraternité

20/04
Musiques et danses populaires
Malmundarium

27/04
Spectacle annuel d'art dramatique
Salle de la Fraternité

28-29/04
Inauguration du hall des sports
Hall des sports

28-29/04
Happy Bike Days (VTT)
Malmedy Expo

01/05
Concentration Harley Davidson
Malmedy Expo

12-13/05
Fête du village à Xhoffraix

19-20/05
Fête des fleurs et du Jardin
Place du Châtelet
Malmundarium

20/05
Concert « Les Villersoises »
Maison Villers

26-27/05
MTB European Grand Prix
Malmedy Expo

02/06
Ch. de Belgique de course de Montagne
Malmedy Expo

15-16-17/06
Braderie des commerçants
Malmedy

17/06
Concert « Les Villersoises »
Maison Villers

22/06
Ronde de la St-Jean

22-26/06
Foire de la St-Pierre
En ville

24/06
Raid des hautes Fagnes (VTT)Malmedy Expo

29/06-01/07
Festival VIBRATIONS
3 places en ville

01/07
Passage du Tour de France

08/07
Concert Apéritif
Xhoffraix

14-15/07
Marche internationale de Malmedy
Hall des Sports

21/07
Malmedy fait la fête
Places et rues

21-22/07
Marche Internationale de Xhoffraix
Salle de l'Echos des Charmilles

15/08
L'Omelette géante
Place de Rome

15/08
Théâtre des Galeries - Malmudarium

18-19/08
Marche internationale de Bellevaux
Salle de Belvâ

25/08
Concert Apéritif
Xhoffraix

Ce calendrier est non exhaustif et actualisé sur
www.malmedy.be

Programme des expositions

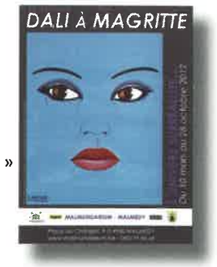

Du 10/03 au 28/10/2012
De Salvador Dali à René Magritte ...
« L'Univers Surréaliste »

Du 10/03 au 01/07/2012
René Hausman :
« Horizons Divers »

Du 28/04 au 28/10:2012
« Le Monde Premier »
de Jean-Pierre Dutilleux

Du 07/07 au 07/08/2012
Babar

Du 07/07 au 08/09/2012
Albert Fagnoul

Du 17/08 au 28/10/2012
Dans les yeux d'Ingrid

Du 25/08 au 28/10/2012
Sculptures d'ici et d'ailleurs

Du 15/09 au 28/10/2012
Siepmann

A partir du 03/11/2012
Pierre Tombal

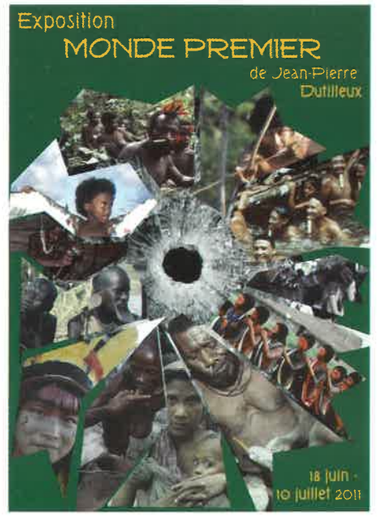

La croisée

Historique

C'est en 1980 que la Croisée, service d'accueil en famille pour personnes handicapées, voit le jour et se constitue en asbl suite à la constatation d'un manque de structures d'hébergement pour les personnes en situation de handicap à Malmedy et environs.
Pour ce faire, la Croisée développera une pratique de réseau qui se concrétise par un véritable partenariat entre la personne handicapée et son milieu de vie, mais aussi avec l'ensemble des ressources de la collectivité et de la communauté.

C'est à l'initiative et à la demande de personnes handicapées que la pratique d'accompagnement verra le jour au sein de l'asbl, dès 1982. En effet, certaines personnes, après quelques mois de séjour en famille d'accueil, ont désiré vivre seules. D'autres voulaient quitter l'institution qui les hébergeait ou leurs parents sans pour autant s'établir dans un milieu d'accueil.
Dans les deux cas, elles ont manifesté le souhait d'être accompagnées pour réaliser leurs projets. Elles avaient besoin d'un soutien, l'une pour gérer son argent, l'autre pour s'intégrer dans le quartier.

Pour répondre au mieux à des demandes toujours plus diversifiées, la Croisée s'est structurée en deux services agréés par l'Agence Wallonne pour l'Intégration de la Personne Handicapée (AWIPH), le service d'accompagnement en accueil de type familial, et le service d'accompagnement socio-professionnel.

Le service d'accompagnement en accueil de type familial pour personnes handicapées.

Ce service est destiné à des enfants et des adultes présentant une déficience mentale et/ou physique associée éventuellement à d'autres troubles.

Afin de répondre aux demandes émanant de pouponnières, d'institutions, du Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ), du Service de Protection Judiciaire (SPJ), du Tribunal mais aussi des familles d'origine, le service cherche des couples, des familles ou des personnes seules acceptant d'accueillir, « pour un temps ou pour longtemps », un enfant ou un adulte en situation de handicap.
De nombreuses rencontres préalables auront été nécessaires tant avec la famille « accueillante », qu'avec l'institution demandeuse, sans oublier la personne handicapée tout particulièrement concernée.

Le travail réalisé en amont est en effet primordial car il s'agit de vérifier l'adéquation entre le profil et les attentes de la famille accueillante et les difficultés de la personne accueillie. Permettre aux deux parties d'apprendre à se connaître, à tisser du lien relationnel et émotionnel lors de rencontres d'une journée, d'un week-end est également primordial avant de prendre une décision d'engagement à plus long terme.
L'équipe sociale reste toujours bien présente pour apporter son soutien ainsi que toute l'aide sociale et administrative nécessaire, tant à la famille d'accueil qu'à la personne accueillie.

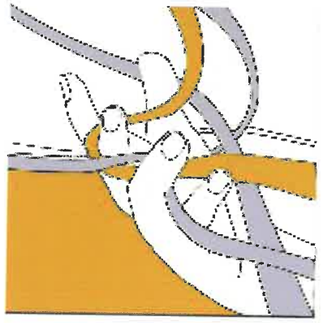

Le service d'accompagnementsocio-professionnel

Ce service s'adresse à des adultes de 18 à 65 ans présentant une déficience mentale et/ou physique, des troubles sensoriels, une cérébrolésion...
D'une manière générale le service propose d'accompagner socialement et professionnellement les personnes handicapées, à leur demande et de façon individualisée, afin de leur permettre de s'insérer ou de se maintenir en milieu de vie ordinaire et ce au niveau de tous les aspects de la vie quotidienne.
La Croisée poursuit ces divers axes en développant des notions telles que pratique de réseau, synergie, partenariat, recherche de formation, actions collectives,...

Plus concrètement, il peut s'agir :
- d'une aide à la recherche d'un logement ;
- d'une aide dans la mise en place d'activités de loisirs ;
- de soutien relationnel ;
- de guidance administrative ;
- de guidance budgétaire en collaboration avec les administrateurs de biens, les médiateurs ;
- d'accompagnement lors de rendez-vous médicaux ;

Depuis 2000, le service d'accompagnement socioprofessionnel a aussi créé une fonction spécifique en insertion/réinsertion professionnelle et maintien à l'emploi afin de répondre de manière encore plus professionnelle aux demandes toujours croissantes des personnes handicapées qui souhaitent trouver un emploi et être soutenues sur leur lieu de travail.

Les axes d'interventions principaux sont :
- recherche d'un emploi en milieu ordinaire ou en entreprise de travail adapté en activant notamment les différentes aides à l'emploi, à charge de l'Onem ou de l'AWIPH ;
- maintien à l'emploi (soutien individuel, rencontre avec les employeurs,...) ;
- recherché d'une formation ;

Le service d'accompagnement socio-professionnel propose également depuis 2005 différentes activités collectives adaptées aux personnes suivies par la Croisée. Les principaux objectifs poursuivis sont de rompre l'isolement, de créer des liens entre les personnes, de favoriser leur intégration au sein de la société ou encore de leur permettre d'effectuer des activités qu'elles ne feraient pas seules.

En conclusion

Quel que soit le service, nous sommes très souvent amenés à accompagner les personnes à différents niveaux de leur vie quotidienne. Les demandes sont multiples, complexes et la manière d'y répondre est souvent individualisée, le soutien relationnel restant le fil conducteur de toutes nos interventions.
Sous la direction de Jeannine Flament, c'est une équipe sociale forte de neuf personnes qui relève ces différents défis au quotidien.
Vous vivez une situation de handicap et désirez être informé de l'aide que nous pouvons vous apporter ou alors vous avez déjà imaginé accueillir une personne handicapée... L'équipe de la Croisée se tient à votre disposition, lors de sa permanence téléphonique, du lundi au vendredi, de 09h à 11h au 080/33.76.11.

LA CROISEE ASBL
Rue du Champ de Tir, 1
B – 4960 MALMEDY
Tél : 080/33.76.11
Fax : 080/44.86.91
e.mail : asbl.lacroisee@skynet.be

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 09h à 11h

Personnes handicapées - accessibilité de la bibliothèque, la ludothèque et de l'espace public numérique m@lmedia (epn)

La Commission Consultative Communale des Personnes Handicapées attire l'attention des personnes handicapées et de leur entourage sur l'accessibilité aux services de la Bibliothèque par l'ascenseur se situant à l'entrée ouest du Monastère – côté parking.
De plus, une chaise roulante, mise à leur disposition par la Croix Rouge, se trouve à la Bibliothèque.

La Commission insiste également sur le fait que le personnel de la bibliothèque se rend disponible quant à l'aide nécessaire à apporter aux personnes pour leur faciliter le déplacement entre les rayonnages, leur faciliter l'accès aux livres et aux documents, les aider dans leur utilisation des ordinateurs et des ressources numériques.

La Bibliothèque, incluant la Ludothèque et l'Espace public numérique, développe également des partenariats, dont un avec la Croix-Rouge pour la livraison de médias au domicile de personnes qui ne peuvent momentanément pas se déplacer. La Bibliothèque adapte l'offre de services en l'adaptant aux besoins, par exemple, en proposant des collections de livres en grands caractères, des livres sonores, des initiations à l'informatique, etc.

Heures d'ouverture :
Lundi et mardi de 14h à 18h,
Mercredi et vendredi de 10h à 18h et samedi de 9h à 13h
Un blog : www.wamabi.be et un numéro de téléphone : 080/79.99.30

Des nouvelles de nos seniors

Le Conseil Consultatif des Aînés de la Ville de Malmedy se réunit tous les deux mois et a instauré différentes activités pour nos Aînés :

La traditionnelle « Fête des Seniors » qui se déroule, chaque année, en septembre. Cette après-midi récréative regroupe nos 3 homes ainsi que les seniors de la Commune. Des animations musicales, pièces de théâtre, goûter, ... sont proposés.

Un cycle de conférences organisé, depuis 3 ans, par l'Université des Aînés, organisme dépendant du Conseil Consultatif des Aînés. Ces conférences ont lieu tous les deux mois, de septembre à avril, et sont ouvertes et accessibles à tous les seniors. Les thèmes abordés y sont très diversifiés.
Chaque année, en fin de session, une excursion est organisée. L'année dernière, nos seniors se sont rendus à Bruxelles afin de visiter le Pavillon chinois ainsi que la Pagode Japonaise. Cette année, ils se rendront à Aix-la-Chapelle où ils visiteront le Dôme et le Trésor de la Cathédrale pour se rendre, ensuite, vers des sites insolites.

Des cours d'informatique gratuits et réservés aux Aînés se donnent, régulièrement, à l'Espace Public Numérique (EPN).

Des ateliers pour l'utilisation du GSM ont été mis sur pied dans le courant du mois de mars. Ces formations consistaient en une brève explication des fonctions de base du GSM.

Lors du carnaval, accueil des Seniors à la salle de la Fraternité afin d'avoir une vue sur le cortège et d'être dans l'ambiance carnavalesque.

Mise à disposition gratuite, tous les mercredis après-midi, du réfectoire de l'Ecole du Centre afin que chaque groupe de pensionnés puisse se réunir en toute convivialité.

Chaque semaine, dans les informations communales, un conseil sécurité pour tous.

Pour la rentrée prochaine, nous envisageons la reprise d'un cours de gymnastique pour seniors ainsi que la création d'une chorale (si vous êtes intéressé(e)s, contactez Madame A. WATHELET – tél. : 080/79.96.23)

Adresses utiles www.malmedy.be

Hôtel de Ville
1, rue J. Steinbach
4960 MALMEDY
080/799.666 – Fax 080/339.232
accueil@malmedy.be
du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h à 17h

Service Population
2, rue J. Steinbach
080/799.634 – Fax 080/340.696
population.malmedy@publilink.be
lundi : 8h à 12h - 13h à 18h
mardi & jeudi : 8h à 12h –
fermé après-midi
merc & vend : 8h à 12h - 13h à 16h
samedi : 10h à 12h

Service Etat-Civil
2, rue J. Steinbach
080/799.626 - 799.623
Fax 080/340.696
etat-civil@malmedy.be
lundi : 8h à 12h - 13h à 18h
mardi & jeudi : 8h à 12h –
fermé après-midi
merc & vend : 8h à 12h - 13h à 16h

Recette Communale
8, Place du Châtelet
080/799.627 – 080/338.149
daniel.antonello@publilink.be
lun – mer & ven : de 8h30 à 11h30

Service Technique (Travaux)
9, Place du Châtelet
080/799.620 – Fax 080/770.664

Service Urbanisme
9, Place du Châtelet
080/799.642 – Fax 080/770.664
de 8h à 12h ou sur RV de 13h à 17h
service.technique@malmedy.be

Bibliothèque communale
7A, Place du Châtelet
080/799.930 – Fax 080/330.061
lundi & mardi : 14h à 18h
mercredi & vendredi : 10h à 18h
samedi : 9h à 13h
bibli.malmedy@skynet.be

Animateur-formateur « M@lmédia »
7A, Place du Châtelet
080/799.935
epn.malmedy@skynet.be

Animateur du projet pour ados « Hors-champ »
7A, Place du Châtelet
080/799.930
hors.champ@yahoo.fr

Service Accueil Extrascolaire
1, rue J. Steinbach
080/799.633
nathalie.art@publilink.be

Educatrice de rue – Laetitia Dehard
4, Place du Châtelet
0472/190 371
educderuemalmedy@hotmail.fr

Royal Syndicat d'Initiative
9, Place du Châtelet
080/799.635 et/ou 652
fax 080/339.222
tourisme@malmedy.be

MALMUNDARIUM
9, Place du Châtelet
Ouvert du mardi au dimanche :
10h à 18h
Fermé le LUNDI - 080/799.668
info@malmedy.be

Maison du Tourisme des Cantons de l'Est
29a, Place Albert 1er
080/330.250 – Fax 080/770.588
maisondutourisme@eastbelgium.be

Académie de Musique
1, Ruelle des Capucins
080/338.925 – Fax 080/771.607
aca.malmedy@skynet.be

Hall « Malmedy Expo »
3, rue Frédéric Lang
080/39.82.32 – Fax 080/398.233
rca@skynet.be

Plaine de jeux couverte « Les Canaillous »
3, rue Frédéric Lang
0494/263.485

Hall des Sports
1, Av du Pont de Warche
080/799.050 – Fax 080/799.059
hall.sport@belgacom.net

Clinique Reine Astrid
2, rue Devant les Religieuses
080/793.111

CPAS
2a, Place des Arsilliers
080/799.730 - Fax 080/799.749

Police locale
Zone de Stavelot – Malmedy
Zoning Industriel
7, rue Ol'z-Eyos
accueil du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h à 17h
080/281.860 - Fax 080/281.899
ou 101 en cas d'urgence

Pompiers
1, Rue Joseph Werson
080/337.127 – Fax 080/771.819
0476/729.997
pompiers.malmedy@swing.be

Parc à Conteneurs
1, Avenue de Norvège
080/339.311
du lundi au vendredi : 10h à 18h
samedi : 9h à 18h
de mai à octobre : jusqu'à 19h

Le Collège

Bourgmestre : André DENIS
sécurité, état-civil, population, culte, agriculture, patrimoine, protocole, environnement, eaux et forêts, démocratie et l'emploi.
gsm : 0495/539.010
E-mail : bourgmestre@malmedy.be
Secrétariat : Patricia COLLETTE - 080/799.612

1er Echevin : Yves BARTHELEMY
économie, industries, PME, commerce, tourisme, culture, bibliothèque, ludothèque.
gsm : 0495/778.417
E-mail : yves.barthelemy@skynet.be
Secrétariat : Josiane ALBERT - 080/799.635
Yvette LEMAIRE - 080/799.624

2ème Echevin : André BLAISE
sports, jeunesse, loisirs, informatique, bulletin communal, aménagement du territoire et urbanisme. gsm : 0475/626.886
e-mail : a.bl@belgacom.net
Secrétariat : Patricia COLLETTE - 080/799.6
sport – jeunesse - loisirs
Benoit FOURGON – 080/799.616
informatique - internet
Françoise HECK – 080/799.631
Raphaël THREIS – 080/799.628
urbanisme & aménagement du territoire
Joëlle VANNESTE – 080/799.642
bulletin communal
Gerda JOUSTEN – 080/799.669 ou 666

3ème Echevin : Jean-Marie BLAISE
finances, personnel communal
gsm : 0497/515.846
e-mail : jean-marie.blaise@skynet.be
Secrétariat : Françoise HECK – 080/799.631

4ème Echevin : Isabelle BOEMER
travaux, bâtiments communaux, énergie, parcs et jardins.
gsm : 0496/875.462
e-mail : isabelle.boemer@swing.be
Secrétariat : Danielle MEYER – 080/799.626

5ème Echevin : Josiane MELCHIOR-WARLAND
enseignement, bâtiments scolaires, accueil extrascolaire, affaires sociales et seniors.
gsm : 0497/725.335
e-mail : j.warland@publilink.be
Secrétariat : Yvette LEMAIRE – 080/799.624
Arlette WATHELET – 080/799.623
Nathalie ART – 080/799.633

Président du CPAS : Sébastien LABIAUX
gsm : 0497/467.946
e-mail : sebastien.labiaux@publilink.be

Secrétaire Communal : Bernard MEYS
e-mail : bernard.meys@publilink.be
Secrétariat : Fabienne LEJOLY – 080/799.618